

Stratégie de développement durable 2004-2006

**Ensemble sur la bonne voie :
Un avenir viable pour les collectivités des Premières nations, des Inuits et du
Nord**

Rapport d'avancement final

Juillet 2007

Sommaire

Ensemble sur la bonne voie : Un avenir viable pour les collectivités des Premières nations, des Inuit et du Nord était la troisième stratégie de développement durable présentée par Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC). De 2004 à 2006, les secteurs et régions d'AINC se sont efforcés de réaliser une intégration plus poussée des principes du développement durable dans la planification des programmes et des politiques. Le présent rapport met en lumière les réalisations et les leçons apprises depuis trois ans.

La stratégie 2004-2006 a été établie en fonction des directives de la Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) et de l'apport des différents secteurs et régions d'AINC. La Stratégie regroupe 41 engagements inscrits sous cinq thèmes : consultation et prise de décisions conjointes; planification à long terme; gestion de l'eau; changement climatique et gestion de l'énergie; et intégration du développement durable aux politiques et aux processus du Ministère.

Les secteurs et régions d'AINC ont réalisé des progrès dans la mise en œuvre de la Stratégie de développement durable (SDD) au cours des trois dernières années, avec des résultats probants. Les processus de prise de décisions et d'établissement des priorités tiennent davantage compte des Premières nations, des Inuits et de la population du Nord. Les pratiques de développement communautaire durable sont mieux intégrées aux opérations régionales grâce à des projets de planification communautaire globale et de développement des capacités. Un nombre croissant de collectivités des Premières nations disposent d'une eau potable pure. Les collectivités autochtones et du Nord réduisent s'engagent dans des projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique, ainsi qu'étudient des projets d'adaptation afin de réduire les répercussions du changement climatique. À mesure que croît la sensibilisation au problème, le fonctionnement du Ministère est davantage axé sur la durabilité et les principes du développement durable deviennent partie intégrante des pratiques quotidiennes.

La CEDD a déposé un rapport favorable sur les progrès du Ministère, citant le travail accompli dans les domaines de la planification communautaire globale et du changement climatique. Mais il signale des limitations évidentes en matière d'établissement des objectifs; en outre, des difficultés de mesure ont été notées à de multiples reprises tout au long de la Stratégie. Les résultats, objectifs et buts énoncés dans la Stratégie n'indiquaient pas clairement les résultats, activités, extrants et mesures de rendement; en conséquence, bon nombre des « buts » dans ce rapport indiquent qu'un travail est en cours, alors que des progrès considérables ont en fait été enregistrés. Le problème de la mesure a été résolu dans la SDD 2007-2010, c'est-à-dire que les activités et indicateurs voulus sont clairement indiqués.

Tout au long de la mise en œuvre de la SDD 2004-2006, AINC a témoigné d'une volonté de bâtir un ministère durable, ainsi que de collaborer étroitement avec les Premières nations, les Inuits et la population du Nord à la construction de collectivités durables. Le présent rapport offre l'occasion de réfléchir sur les réalisations et les difficultés du Ministère, afin de rendre l'avenir plus durable.

Introduction

Objet du présent rapport

Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) a mené à bien la mise en œuvre de sa troisième Stratégie de développement durable (SDD) en décembre 2006. *Ensemble sur la bonne voie : Un avenir viable pour les collectivités des Premières nations, des Inuit et du Nord* a incité le Ministère à créer des cadres et politiques de développement durable en vue de guider les programmes et activités nationaux et régionaux. De plus, les progrès à l'égard de la Stratégie ont entraîné une amélioration de la collaboration avec d'autres ministères et avec les Premières nations, les Inuits et la population du Nord. Le présent rapport donne une vue d'ensemble de nos réalisations en matière de développement durable et des leçons tirées de la Stratégie 2004-2006.

Le rapport est en trois volets. Le premier décrit l'élaboration de la SDD 2004-2006, y compris l'intégration dans cette SDD des recommandations fournies par la Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD). Le deuxième met en lumière les réussites d'AINC tandis qu'il progresse vers les buts énoncés dans la Stratégie. Le dernier discute des leçons tirées, y compris des constatations issues des vérifications de la CEDD et des différentes méthodes de mesure des buts.

Les annexes ci-jointes contiennent un rapport d'avancement détaillé sur chaque but, ainsi qu'un résumé des buts multi-régionaux. Tous les secteurs et les régions ont fait rapport de leurs progrès au cours de chacune des trois années de la Stratégie. Le rapport d'avancement détaillé décrit l'ensemble des progrès réalisés au long de la période couverte par la Stratégie (2004 à 2006). Les buts sont marqués « Atteints » ou « Non atteints », bien que beaucoup soient en cours d'élaboration et doivent se poursuivre tout au long de la mise en œuvre de la SDD (2007 à 2010).

Suite donnée aux recommandations du CEDD

En 1995, des modifications à la *Loi sur le vérificateur général* impose aux ministères fédéraux – y compris AINC – l'obligation de déposer tous les trois ans une SDD à la Chambre des communes. Les premières stratégies paraissent en 1997, puis une deuxième série en 2001 et une troisième en 2004. Ces modifications donnent lieu à la création du poste de CEDD, attaché au Bureau du vérificateur général. Le CEDD surveille la mise en œuvre de la SDD et fait rapport au Parlement de l'intégration et de la mise en œuvre du développement durable dans l'ensemble du gouvernement fédéral. Dans le cadre de ses attributions, le CEDD donne une orientation au processus d'élaboration de la SDD fédérale.

Intitulé *Les stratégies de développement durable — Des résultats positifs à obtenir*, le rapport 2003 exposait les attentes de la commissaire envers la troisième série de stratégies de développement durable : « Le rôle des stratégies de développement

durable et la place qu'elles occupent devraient être claires; les buts et objectifs devraient mettre l'accent sur les résultats importants et essentiels; les objectifs doivent être clairs; les cibles et les mesures doivent être liées clairement aux buts et aux objectifs; les cibles doivent être mesurables; la communication de l'information sur le rendement doit être renforcée; les ministères et organismes devraient évaluer leur deuxième stratégie et cerner les aspects à améliorer; chaque organisation devrait décider de la meilleure façon de mener des consultations; les changements entre les stratégies devraient être indiqués; les buts et objectifs reliés à des enjeux horizontaux devraient être plus cohérents et mieux gérés entre les stratégies des différentes organisations; et le gouvernement fédéral doit créer une vision du développement durable et clarifier ses priorités. »

Cette orientation allait dans le sens de ce que préconisaient les rapports précédents du CEDD : le Ministère devrait axer ses efforts sur les quelques idées innovatrices les plus susceptibles d'engendrer des changements dans les collectivités autochtones et dans le Nord.

AINC a donné suite aux recommandations et évaluations de la Commissaire destinées à améliorer sa gestion du processus SDD dans sa *Stratégie de développement durable 2004-2006*. La Stratégie a été élaborée par le Groupe de travail national sur le développement durable (GTNDD), sous la coordination de la Division du développement durable (DDD). Des discussions ont aussi été tenues avec des représentants autochtones et de chaque région et secteur du Ministère. Le GTNDD avait pour mandat de préparer la SDD, de veiller à ce que la surveillance et rapports soient mis en oeuvre, et de favoriser la sensibilisation au sein du Ministère. Mis sur pied avant la rédaction de la première SDD en 1997, le GTNDD se compose de représentants de tous les secteurs et régions, ainsi que de participants autochtones parrainés par les régions.

La DDD, relevant du Programme des affaires du Nord (PAN), assure un rôle de coordination pour le GTNDD; elle fut créée en 2001 en réponse au rapport de la CEDD mettant en doute la capacité d'AINC de gérer et de mettre en oeuvre sa SDD, et d'en faire rapport. Cette Division a pour mission particulière de coordonner le renouvellement, la gestion, les rapports et la sensibilisation eu égard au développement durable aussi bien qu'à la SDD du Ministère.

Pour commencer la rédaction de la SDD 2004-2006, le GTNDD, en collaboration avec les directeurs généraux régionaux associés, des hauts fonctionnaires de l'administration centrale et des sous-ministres adjoints ont identifié un cadre et des buts pour la *Stratégie*. Il fut décidé d'articuler les objectifs autour de thèmes plutôt que de secteurs de programme, ainsi que de ramener le nombre d'engagements de neuf objectifs à cinq thèmes. Étant donné la nécessité de se renseigner sur les répercussions à long terme et d'augmenter les innovations, la Stratégie est axée sur des cadres et processus

destinés à impliquer les Premières nations, les Autochtones et la population du Nord dans la prise de décisions.

La CEDD exige que le gouvernement fédéral et chaque ministère prépare une vision à long terme du développement durable; pour créer cette vision en fonction de l'orientation fournie par la DDD, le groupe de travail national sur le développement durable a consulté les Premières nations, les Inuits et la population du Nord, et d'autres intervenants au Ministère. AINC travaille vers la réalisation de cette vision par ses activités régulières, ainsi que par les engagements pris sous la SDD. Cette vision guide l'élaboration des programmes et politiques, et indique comment le Ministère entrevoit son avenir, et est incluse dans le Rapport sur les plans et priorités. Depuis l'approbation de la SDD 2004-2006, le Ministère a subi des changements, tels l'intégration du Bureau de l'interlocuteur fédéral pour les Métis et indiens non-inscrits, des changements à la vision ont dus être apportés afin de refléter ces changements au mandat ministériel.

Description de la SDD 2004 - 2006

La troisième SDS d'AINC, SDD 2004-2006, était un grand pas en avant par rapport à ses stratégies précédentes, parce qu'elle se concentrait plus précisément sur des problèmes communautaires choisis, et sur la structure, la politique et l'orientation ministérielles. Ainsi, bon nombre des engagements du Ministère se concentrent sur l'élaboration des processus et plans, afin de servir de cadre pour la coordination des projets et activités, et de faciliter la collaboration entre plusieurs parties.

Si la Stratégie a quelque peu varié depuis que la première fut adoptée, le Ministère maintient son engagement envers les huit principes du développement durable, qui sont inchangés depuis 1997. Grâce à cette constance, le développement durable est désormais largement accepté dans tout le Ministère, tandis que les secteurs et régions sont déterminés à intégrer pleinement les principes à la planification et aux prises de décisions ministérielles. Il est possible de rattacher les engagements décrits dans la SDD 2004-2006 à un ou plusieurs des principes de développement durable suivants :

1. Prendre des décisions et élaborer des politiques et des programmes en tenant compte de la viabilité économique, des répercussions sociales et des valeurs culturelles et environnementales;
2. Appliquer un processus décisionnel souple, ouvert à tous et responsable;
3. Respecter les obligations fiduciaires, les obligations issues des traités ainsi que les ententes sur les revendications territoriales, les ententes sur l'autonomie gouvernementale et les accords internationaux;
4. Faire participer les collectivités et les organisations locales concernées à la planification et à la mise en œuvre des programmes fédéraux;
5. Vouer un respect aux différentes cultures, aux valeurs traditionnelles, aux terres et à leur diversité, éléments indispensables à la santé des collectivités;

6. Offrir aux gens des Premières nations, aux Inuits et aux résidents du Nord des possibilités équitables et justes de profiter des avantages que procure le développement durable et de faire l'expérience ensemble des risques et des inconvénients qui y sont associés;
7. Prendre des décisions au meilleur des connaissances scientifiques, traditionnelles et locales dont on dispose;
8. Faire un usage judicieux des ressources naturelles et réduire au minimum la pollution causée par les activités internes d'AINC.

La Stratégie regroupe 41 engagements qui s'inscrivent sous cinq thèmes généraux : **la consultation et la prise de décisions conjointes, la planification à long terme, la gestion de l'eau, le changement climatique et la gestion de l'énergie, et l'intégration du développement durable aux politiques et aux processus du Ministère.** Pour chaque thème, AINC s'est engagé à atteindre des objectifs connexes, avec les buts qui s'y rattachent. Les objectifs définissent les résultats escomptés pour chaque thème; les buts représentent les engagements à court terme, qui sont plus spécifiques, mesurables et fixés dans le temps, ainsi qu'orientés vers les résultats.

Il incombe à chaque région et secteur de surveiller la mise en œuvre et les rapports relatifs à leurs engagements. Des plans d'action ont été dressés pour chaque but; les régions et secteurs ont fait rapport tous les six mois; mais la mesure du progrès a été entravée par l'absence de mesures du rendement ou de résultats clairs dans les plans d'action, problème qui a été résolu dans l'élaboration de la SDD 2007-2010.

En outre, les buts viennent compléter les principaux objectifs du Ministère. Au moment de u dépôt de la troisième Stratégie, AINC avait cerné quatre grands résultats stratégiques : le gouvernement, les personnes, les terres et l'économie. Il est possible d'établir que chaque but dans la SDD 2004-2006 a favorisé à la fois le bon rendement des quatre résultats stratégiques et la gestion et l'administration ministérielles. L'orientation stratégique du Ministère, et l'accent porté sur la SDD, se conjuguent pour aider les collectivités à réaliser la durabilité. Dans cette optique, la SDD figure aussi dans les rapports du Ministère, aussi bien dans le Rapport ministériel sur le rendement que dans le Rapport sur les plans et les priorités.

Résumé des réalisations

Résumé global

La SDD 2004-2006 comptait 41 buts. Durant ces trois années, trois buts ont été délaissés en raison d'un changement de priorités ou de manque de ressources; huit ont été jugés non atteints à la conclusion de la Stratégie; les autres sont atteints, ou atteints mais en cours. Pour certains des buts « en cours », la mise en œuvre se poursuivra durant la SDD 2007-2010. Cette section met en lumière des mesures prises par le Ministère pour intégrer davantage les principes du développement durable à tous les

aspects des opérations. On trouvera à l'annexe A des rapports d'avancement détaillés pour chaque but, assortis de définitions de la mesure.

Thème 1 : Consultation et prise de décisions conjointes

Ce thème est axé sur l'établissement d'un cadre qui permettra aux Premières nations, aux Inuits et à la population du Nord d'influer sur l'élaboration des politiques et lois, l'établissement des priorités et la prise de décisions ministérielles, et d'y prendre part.

Depuis trois ans, le Ministère a fait des progrès dans l'établissement de processus de collaboration régionaux, entre les ministères fédéraux et les collectivités et organisations autochtones, en vue de discuter de priorités communes : toutes les régions travaillent avec des organisations et collectivités autochtones à l'établissement de processus d'établissement de priorités. La plupart des régions travaillent avec des sous-comités des Conseils fédéraux afin de favoriser la collaboration interministérielle sur les questions autochtones, et ainsi favoriser la gestion horizontale des questions autochtones.

Des progrès sont également notés à l'égard des buts fixés pour des régions particulières en vue de mieux collaborer avec les collectivités et organisations autochtones. La région de l'Atlantique a veillé à améliorer la participation des Innus et des Inuits à la prise de décisions sur la prestation des services et le ressourcement. Dans la région du Québec, AINC a supporté financièrement l'Institut de développement durable des Premières nations du Québec et du Labrador afin de continuer à stimuler la participation des Premières nations aux questions de développement durable et d'environnement. L'Alberta, la Saskatchewan et l'Ontario ont établi des processus d'accès des Premières nations aux ressources naturelles par le biais de la *Loi sur le développement commercial et industriel des Premières nations*, de même que des ententes-cadres sur la négociation des ressources. En C.-B., le Forum mixte sur la planification et l'élaboration des politiques, avec son comité technique, ont permis d'intégrer les priorités des Premières nations dans les processus décisionnels.

Thème 2 : La planification à long terme

Ce thème est axé sur une approche de la planification en collaboration; dans ce cadre, le gouvernement fédéral collabore plus étroitement avec les collectivités, les ministères et les autres principaux intervenants en vue de stimuler un développement communautaire global. De tous les thèmes, celui-ci exige le plus d'intégration et d'horizontalité, et offre une excellente occasion de réaliser d'importants progrès, sans pour autant cesser d'exiger un travail continu. Les objectifs sont axés sur la création de cadres, stratégies et politiques. Au vu de la difficulté d'atteindre ces buts, le Ministère a fait un grand pas vers la création d'un environnement plus axé sur la coopération, qui regroupe tous nos partenaires engagés dans les dossiers autochtones.

Outil important pour atteindre ce but, la planification communautaire globale reçoit un appui national et régional. Un Groupe de travail technique national sur la planification communautaire générale a été constitué en vue de créer et de disséminer de l'information, des outils et une formation sur la PCG. En outre, toutes les régions au sud du 60° parallèle ont engagé des collectivités au processus PCG. Le Manitoba et l'Alberta ont sensibilisé des collectivités dans leurs régions, ainsi qu'apporté un soutien à quelques Premières nations. Au Québec, en Ontario, en Saskatchewan et en C.-B., des collectivités ont mené des projets pilotes de planification communautaire globale. La région de l'Atlantique s'est restructurée afin de mieux appuyer sa planification communautaire, qui est largement répandue. Ce but jouit aussi d'un soutien au Yukon, région qui ne s'était pas engagée à mettre en œuvre des PCG dans la SDD 2004-2006.

La planification des résultats

La planification communautaire globale (PCG) a pris une grande expansion dans les collectivités des Premières nations de la région de l'Atlantique : 22 de ces 33 Premières nations ont mis en œuvre des PCG ou développent actuellement leurs plans. La région a aussi co-parrainé une conférence internationale sur la planification communautaire globale au Cap Breton, à laquelle les Premières nations ont pu partager leurs pratiques et bâtir un réseau de soutien.

Et ce n'est pas fini. L'objectif est d'augmenter le nombre de Premières nations ayant une PCG, d'élargir la prestation de services intégrés et d'intégrer les services aux Premières nations à ceux d'autres ministères fédéraux.

Le recours aux PCG a amélioré les relations professionnelles et la collaboration entre les juridictions, ainsi que réduit le double-emploi des services aux Premières nations.

La PCG examine sous un angle global les principaux aspects de la planification : gouvernance, terres et ressources, santé, création de l'infrastructure, culture, questions sociales et économie.

Des progrès considérables ont de même été réalisés dans la modification ou l'élaboration de programmes, stratégies et politiques destinés à stimuler les pratiques de développement communautaire durable et à perfectionner la capacité locale. Le Nunavut a dressé un plan d'action en vue d'améliorer les capacités des ressources humaines dans le Nord. La région du Manitoba a consacré un financement important à l'Initiative de renforcement des capacités du Manitoba, aux organisations des Premières nations et au développement professionnel et institutionnel, en vue d'appuyer plus de 90 projets de perfectionnement des capacités.

La région de la C.-B. a consacré plus de 4,5 millions de dollars au perfectionnement professionnel des Premières nations dans la région. La C.-B. a en outre amélioré sa Nouvelle initiative de logement de façon à garantir l'emploi de matériaux et de méthodes de construction durables; elle a conclu un partenariat avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement et les Premières nations de la C.-B. concernant l'élaboration de stratégies, pratiques et ressources qui appuient un logement sain et durable dans les réserves. La région de l'Atlantique a intégré les investissements dans les collectivités de la région de l'Atlantique, en s'appuyant sur des plans communautaires globaux et sur une collaboration plus étroite avec d'autres ministères et avec les Premières nations, Innus et Inuits.

De plus, le Programme de gestion des terres et de l'environnement dans les réserves d'AINC a été créé en collaboration avec les Premières nations en vue d'améliorer leur expertise dans ce domaine et de servir de cadre pour la gestion des terres dans le respect des exigences juridiques de la *Loi sur les Indiens*.

AINC a en outre su créer des outils de mesure de la qualité de vie des Autochtones. L'Indice du développement humain des Indiens inscrits et l'Indice du bien-être des collectivités servent de mesure des niveaux moyens de bien-être à l'échelle nationale et régionale, et au sein même des collectivités des Premières nations.

Thème 3 : La gestion de l'eau

Assurer un approvisionnement propre et sécuritaire en eau potable propre dans les réserves des Premières nations continue à être problématique et demeure une priorité du gouvernement du Canada. AINC a pris des mesures depuis trois ans pour mettre en application la Stratégie de reliés aux réseaux d'eau potable et d'eaux usées au moyen d'un investissement dans des nouveaux réseaux et réseaux existants, de l'amélioration du suivi de la qualité de l'eau, de l'entretien des installations, de l'amélioration des programmes de formation et d'accréditation, de la sensibilisation du public, de l'élaboration de protocoles et politiques de gestion, et de l'établissement de normes clairement définies. Cette stratégie créée et mise en œuvre, avec des résultats tangibles : le nombre de réseaux d'eau à risque élevé a chuté, de 218 en mars 2003 à 114 en décembre 2006. Le pourcentage d'opérateurs accrédités est passé de 8 % au

début de la Stratégie à 35 % en décembre 2006. La mise en œuvre complète est prévue en 2008; le travail se poursuivra en vertu de la SDD 2007-2010.

Le changement climatique et l'énergie propre

L'énergie propre améliore la qualité de l'environnement et de l'économie dans les collectivités autochtones et du Nord. Après des générations ayant éprouvé des difficultés économiques, la Première nation Hupacasath, située sur l'île de Vancouver explore de nouveaux projets de développement communautaires afin de générer du tourisme, restaurer des traditions et gérer de façon durable leurs ressources naturelles. Upnit Power Corporation, appartenant à la Première nation Hupacasath, a construit une petite centrale hydroélectrique de 6,8 mégawatts sur la rivière China Creek. Ce projet constitue un pas dans le retour de la collectivité vers une nation vibrante, auto-suffisante qui est axée sur un développement environnemental, social et économique durable.

Le Programme d'action des collectivités autochtones et du Nord (PACAN) a été un des partenaires du projet de Hupacasath. Depuis, 2003, le PACAN a dédié 30,7 millions de dollars afin de supporter les collectivités autochtones et du Nord dans le développement et la mise en oeuvre de projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Hupacasath a remporté de nombreux prix pour leur projet de développement économique, incluant un Prix de l'environnement de la Chambre de commerce pour Upnit Power Corporation.

Thème 4 : Le changement climatique et la gestion de l'énergie

Le changement climatique se révèle l'un des défis écologiques majeurs auxquels le monde doit faire face et aura des répercussions importantes sur les collectivités autochtones et du Nord. AINC contribue à réduire les gaz à effet de serre dans les collectivités autochtones et du Nord, et aide ces collectivités à s'adapter aux incidences du changement climatique.

De 2003 à 2007, le Programme d'action pour les collectivités autochtones et nordiques (PACAN) a aidé les collectivités autochtones et du Nord à lancer des projets énergétiques visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre. Une table de suivi a permis de mesurer la réduction des émissions en conséquence des projets appuyés par le PACAN. De 2004 à 2006, plus de 200 projets complétés ont permis d'obtenir une réduction prévue de cinq mégatonnes. Comme la plupart des projets entraînent une modification fondamentale du mode de production et de consommation de l'énergie, pourraient avoir une durée de vie plus longue que 20 ans planifié. Toutes les régions d'AINC participent à ce travail de réduction des émissions par la création de leurs propres plans directeurs portant sur les possibilités de gestion de l'énergie dans leurs régions.

En 2005, un Comité de coordination du changement climatique dans le Nord a

été créé en vue de fournir des conseils sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une Stratégie d'adaptation face aux impacts dans le nord du Canada. Dans le cadre de cette Stratégie, des ateliers ont été organisés au sujet des incidences du changement climatique sur l'évaluation des risques pour les collectivités autochtones et du Nord, et des fonds ont été versés à plus de 50 projets sur les impacts et l'adaptation.

Thème 5 : L'intégration du développement durable aux politiques et aux processus du Ministère

Ce thème se concentre sur les subtiles modifications opérationnelles et comportementales apportées au Ministère, reliées au fait qu'AINC s'est engagé à une intégration continue des principes du développement durable dans les opérations de routine – objectif qui nécessite des investissements constants et des évaluations régulières des pratiques ministérielles. Ainsi, même si les opérations du Ministère sont plus durables à la conclusion de cette version de la Stratégie, les engagements envers ces buts se poursuivront dans la prochaine Stratégie.

Le Ministère s'est occupé de créer des outils et procédures efficaces d'intégration du développement durable dans les processus ministériels. L'élaboration de lignes directrices sur le développement durable relativement au développement économique se poursuit sous l'égide des Comités consultatifs nationaux et régionaux de gestion des programmes. Plusieurs modèles ont été créés pour aider les femmes entrepreneurs autochtones à créer et à élargir leurs entreprises, et pour augmenter leur activité commerciale. Au Québec, un modèle de règlement des différends qui servira d'outil d'administration de la justice a été élaboré et intégré à la fonction publique des Mi'kmaq; les membres des quatre collectivités mi'kmaq ont mis en commun un réseau d'application du modèle.

De plus, le Système de gestion de l'environnement du Programme des affaires indiennes et inuites (PAII) est presque achevé, à la suite de l'approbation de la Stratégie de gestion de l'environnement (SGE) et des directives et guides de programme connexes. La SGE énonce la vision stratégique de la gestion environnementale dans les réserves. Le système de gestion de l'information de la SGE et le Programme d'apprentissage en environnement, qui favorise la sensibilisation et le perfectionnement des compétences, sont tous deux prêts et en fonctionnement. L'élément final sera le cadre de performance environnementale, qui apportera un soutien aux secteurs et régions en matière de surveillance de la conformité.

La sensibilisation aux politiques et pratiques de développement durable grandit au Ministère : trois stratégies (de sensibilisation à le développement durable , de communication et d'intégration) destinées à intégrer le développement durable aux prises de décisions, aux programmes, aux politiques et à la planification, ont été élaborées et sont en cours de mise en œuvre. Des coordonnateurs de la développement durable, responsables de la gestion de l'intégration de le

développement durable et de sa mise en œuvre, ont été nommés pour les dix régions aussi bien que pour les secteurs et les communications.

On note aussi des efforts communautaires pour intégrer les principes du développement durable aux opérations et à la planification. La région du Manitoba a fait un grand pas en avant avec un projet de planification conjointe qui supporte le besoin à long-terme de développer des collectivités de Premières nations durables et a identifié des priorités pour l'action. Le Centre autochtone de ressources environnementales a aidé AINC à préparer deux publications qui décrivent les projets de développement durable de quinze collectivités des Premières nations. Ce projet est axé sur l'échange de renseignements sur les meilleures pratiques et sur le soutien aux collectivités des Premières nations qui préconisent un plus grand développement durable.

Leçons apprises

Rapports de la Commissaire à l'environnement et au développement durable

La Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD) fait rapport tous les ans des stratégies de développement durable élaborées par les ministères fédéraux. Dans ce rapport, la CEDD étudie les progrès des ministères et organismes fédéraux à l'égard de leurs engagements dans la SDD. Une évaluation approfondie de un ou plusieurs buts est faite pour déterminer si les progrès est satisfaisants, s'il y a eu quelques progrès ou si les progrès ne sont pas satisfaisants. Le rapport de la CEDD de 2004 ne contenait pas de vérification d'Affaires indiennes et du Nord Canada.

En 2005, la CEDD a évalué les progrès et, en outre, a examiné la mesure dans laquelle la troisième SDD répond à certaines attentes tirées du rapport de la Commissaire intitulé *Les stratégies de développement durable — Des résultats positifs à obtenir*, en date de mars 2003, comme décrit dans l'introduction. La SDD 2004-2006 d'AINC répond pleinement à 8 des 10 attentes. AINC ne satisfait pas à l'attente sur les buts et objectifs qui décrit clairement les buts à long terme à atteindre, et ne satisfait qu'en partie à l'attente relative aux buts clairs. Cela a nui à l'évaluation des progrès, parce que la SDD n'indique pas les mesures à long terme et à court terme rattachées à des indicateurs du rendement mesurables; de plus, un résultat clair n'est pas indiqué pour tous les buts. En conséquence, même si des progrès sont enregistrés en regard de la plupart des engagements, on continue à mettre en oeuvre certains buts après 2006. Ces questions ont été abordées dans la SDD 2007-2010 par la création, pour chaque but, de modèles logiques qui décrivent clairement les résultats à long et à court terme, de même que les activités, extrants et indicateurs du rendement.

Table 1: Évaluation de la troisième SDD d'AINC par la CEDD

Attentes		AINC
Stratégie	Rôle et	Rencontre attentes Rencontre attentes
	Vision	Ne rencontre pas attentes
	Buts et objectifs	Rencontre attentes
	Lier les buts et objectifs avec les buts et actions	Rencontre attentes
	Buts clairs	Rencontre attentes partiellement
	Buts mesurables	Rencontre attentes
	Leçons apprises de SDD 2	Rencontre attentes
	Changements de 2004	Rencontre attentes
Rapport	Rapport de performance	Oui
	Rapport sur les progrès supplémentaire	Oui

La partie « vérification » du rapport 2005 du CEDD mettait l'accent sur le but 2.1.1 : **Élaborer, de concert avec les collectivités des Premières nations, une stratégie de planification communautaire globale applicable à l'échelle fédérale.** L'objectif de ce but était d'aider les Premières nations à fixer leurs priorités et à augmenter leur autosuffisance. L'évaluation a conclu qu'AINC avait réalisé un certain progrès à cet égard. Au cours des quatre années menant à l'évaluation de 2005, le ministère a instauré des partenariats avec des Premières nations et des ministères, créé des projets pilotes et des groupes de travail et publié une documentation sur les expériences de planification. À l'époque, le Ministère avait prévu établir une stratégie de planification communautaire avec les Premières nations en vue d'atteindre le but, mais le CEDD, ayant constaté que les dates cibles variaient sans cesse, ne croyait pas qu'AINC pourrait atteindre ce but au plus tard en décembre 2006.

Des progrès ont été réalisés depuis le dépôt de ce rapport, mais comme le CEDD l'avait prédit, il s'est révélé impossible de l'achever avant décembre 2006. Une ébauche de stratégie de planification communautaire globale était prête en décembre 2005; en outre, le Ministère a créé des outils de planification et établi des ateliers nationaux et régionaux en vue de sensibiliser les Premières nations et de renforcer leurs capacités. Il s'agit d'une entreprise complexe qui fait intervenir plus de 34 ministères et un grand nombre de programmes applicables. De grands progrès ont été réalisés, mais le travail se poursuivra néanmoins sous la SDD 2007-2010.

Le CEDD 2006 a évalué trois buts. Les deux premiers concernent les efforts d'atténuation du changement climatique : **But 4.1.1 Élaborer et mettre en œuvre pour**

les collectivités autochtones et du Nord un cadre de gestion dont le but est de réduire les émissions de gaz à effet de serre; But 4.1.2 Concevoir et mettre en œuvre pour les collectivités autochtones et du Nord un système capable de mesurer la réduction des émissions de gaz à effet de serre. La vérification a relevé les progrès par AINC de la mise en œuvre du Programme d'action pour les collectivités autochtones et nordiques (PACAN) en vue de favoriser et de suivre les projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les Collectivités autochtones et du Nord, soulignant que c'est une étape importante vers la protection environnementale et le développement durable. Un total de 30,7 millions de dollars sur quatre ans ont été consacrés au changement climatique et aux projets énergétiques dans les collectivités autochtones et du Nord. Le but 4.1.2 est encore en cours d'exécution, mais des progrès mesurables ont été faits vers un système de suivi des émissions de gaz à effet de serre et de mesure des variations dans les émissions résultant de projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable. Depuis le dépôt du rapport CEDD, la table de suivi a été préparée et utilisée pour détecter les réductions de ces gaz dans les collectivités autochtones et du Nord.

Le troisième but concerne l'adaptation au changement climatique. **But 4.2.1 Définir les conditions auxquelles les collectivités autochtones et du Nord devront s'adapter en raison de l'incidence du changement climatique.** Le CEDD a jugé satisfaisants les progrès réalisés grâce à la création du Comité de coordination du changement climatique dans le Nord et au travail effectué sur la Stratégie d'adaptation face aux impacts dans le nord du Canada. Depuis la parution du rapport du CEDD, une série d'ateliers d'évaluation des risques se sont tenus de 2005 à 2006 concernant les répercussions du changement climatique sur les collectivités autochtones et du Nord, et sur les activités d'AINC; en outre, plus de projets sur les incidences et les adaptations ont été financés de 2004 à 2006 supportant l'évaluation et la gestion des risques liés au changement climatique; le développement de la capacité de faire des adaptations correspondant au changement climatique et la faculté d'adaptation générale des collectivités; et contribution à la création d'une solide assise d'information alliant sciences et savoir traditionnel.

Mise en œuvre et mesure des buts

Tous les programmes, secteurs et régions étaient tenus de présenter des rapports semestriels au cours des trois années de la Stratégie. Au début, les rapports étaient rassemblés dans une base de données en ligne désignée SIRIUS, mais elle s'est révélée trop encombrante à la suite de difficultés techniques. Les rapports ont par la suite été acheminés directement à la DDD. Les régions et secteurs se sont servis de modèles, créés par la DDD, qui étaient en ligne avec à la base de données SIRIUS.

La DDD a rédigé des rapports d'avancement afin de signaler les progrès par rapport aux buts énoncés dans la Stratégie. Le premier de ces rapports évaluait la ponctualité et la qualité à la fois des plans d'action élaborés par les régions pour chaque but et

sous-but, et des rapports d'avancement eux-mêmes. Aucun critère ou méthode n'était prescrit pour évaluer les progrès par rapport à des buts et des sous-buts particuliers.

Le deuxième rapport d'avancement, publié en décembre 2005, était axé sur une évaluation globale des progrès de la mise en œuvre des buts et indiquait si les progrès signalés en 2005 étaient excellents, très bons, satisfaisants ou médiocres. Toutefois, l'absence d'indicateurs du rendement à l'égard des buts à court et à long termes durant l'élaboration de la SDD 2004-2006 porte préjudice à la validité de cette évaluation. En l'absence d'indicateurs mesurant les progrès, dans ce rapport final on indique si le but est atteint, non atteint ou en cours, et l'on donne une explication pour les buts qui ne sont pas atteints. La SDD 2007-2010 la question des indicateurs a été résolue par la création de modèles logiques qui signalent clairement les résultats, buts, activités, extrants et mesures du rendement.

Les autres limitations sur la mesure des progrès découlent de la mise en œuvre des buts. Les buts étaient au nombre de 41 : ce grand nombre d'engagements a empêché les régions et secteurs d'affecter les ressources voulues pour assurer la mise en œuvre de tous ces buts. Les régions et secteurs ont créé des plans d'action pour chaque engagement, mais ces plans n'ont pas fait l'objet d'un suivi approfondi. En outre, on ne savait pas clairement quelle région ou secteur était en charge de la pleine mise en œuvre de chacun des buts. La SDD 2007-2010 règle ces limitations en s'engageant envers un nombre réduit de buts et en confiant chacun d'eux à un secteur, qui sera tenu de veiller à sa mise en œuvre dans l'ensemble des régions et secteurs en cause.

Conclusion

L'intégration des buts et principes du développement durable au travail du Ministère évolue vers plus de précision avec chaque nouvelle SDD de AINC. Depuis 1997, les principes d'AINC en matière de développement durable demeurent les mêmes, reflétant toujours comment le développement durable appuie la mise en œuvre du mandat d'AINC.

La SDD 2004-2006 a continué les réalisations des deux premières stratégies et intègre l'obtention de résultats à plus long terme et une meilleure collaboration; elle a poursuivi les efforts d'élaboration de cadres et de plans intégrant les principes du développement durable à tous les aspects du travail à AINC. Ainsi, l'administration centrale aussi bien que les régions ont fait des progrès considérables pour la mise en œuvre de la plupart des buts énoncés dans la Stratégie et obtenu la participation à ce processus des organisations et collectivités autochtones, et des autres ministères. Les réalisations de cette Stratégie mettent en lumière l'importance d'indiquer clairement les buts et objectifs en matière de développement durable, afin de clairement orienter la distribution du financement et des efforts à faire.

La transition vers la série d'engagements sous la SDD 2007-2010 donne la possibilité au Ministère de poursuivre les progrès déjà réalisés et de rencontrer de nouveaux défis. La quatrième Stratégie tient compte des activités à court terme dans le contexte des buts à long terme, et fait appel à des modèles logiques pour identifier des indicateurs du rendement et des buts clairement mesurables. Cette Stratégie est en outre plus étroitement liée aux processus de planification ministérielle que les précédentes; le but est de prendre des mesures, clairement et sans relâche, pour apporter des changements à long terme dans les collectivités, afin de permettre au Ministère d'atteindre son objectif ultime : « D'ici deux générations, de nombreuses collectivités des Premières nations et des Inuits seront devenues des exemples sains et sûrs à suivre au point de vue de la viabilité. »

Annexe A : Informations détaillées sur les progrès

La Stratégie de développement durable 2004-2006 ne présente pas un cadre nettement défini pour mesurer les progrès eu égard aux engagements : en conséquence, les progrès dans ce rapport sont décrits dans les termes suivants : atteint, atteint - en cours, non atteint, non atteint - en cours, ou non atteint - retiré. Voici les définitions de chaque descripteur.

Atteint - Indique que tout le travail à faire pour entièrement mettre en œuvre le but décrit dans la SDD 2004-2006 originale a été achevé.

Atteint - En cours - Indique que le travail de mise en œuvre du but est achevé, mais soit qu'il faut continuer à s'occuper de ce but, soit que la mise en œuvre se poursuivra sous la SDD 2007-2010.

Non atteint - Signale que le travail de mise en œuvre du but décrit dans la SDD 2004-2006 originale n'a pas été achevé durant la mise en œuvre de cette Stratégie, mais qu'il conserve sa pertinence pour le Ministère.

Non atteint - En cours - Indique que le but décrit dans la SDD 2004-2006 originale n'a pas été entièrement mis en œuvre, mais que la mise en œuvre débutera sous la SDD 2007-2010.

Non atteint - Retiré - Signale qu'aucun travail de mise en œuvre du but n'a été achevé durant la mise en œuvre de cette Stratégie, et que ce but n'est plus considéré pertinent par le Ministère.

Thème 1 : Consultation et prise de décisions conjointes

Objectif 1.1 Élaborer un processus systématique pour mener des consultations auprès des Premières nations et des Inuit.

<p>1.1.1</p>	<p>Établir un processus systématique pour mener des consultations auprès des Premières nations et des Inuit. Dirigé par Politiques et orientation stratégique. But révisé : <i>Établir un cadre de consultation au sein du Ministère.</i></p>	<p>Non atteint En cours</p>
<p>Après l’engagement de Politiques et orientation stratégique à “développer une approche cohérente du MAINC pour les consultations avec les Premières nations et les Inuits”, la Cours Suprême du Canada a rendu des décisions (Haida et Taku River) démontrant que la Couronne, fédérale et provinciale, a une obligation légale de consulter et, lorsqu’approprié, d’accommoder les groupes Autochtones quand la Couronne considère des avenues qui pourrait influencer de façon négative des groupes établis ou de potentiel droits Autochtones ou de Traité.</p> <p>En conséquence, le développement d’une approche pan-fédérale à la consultation et l’accommodation reliée aux droits Autochtones et de Traités a débuté en 2005 avec des groupes des Premières nations, Inuits et Métis. Un engagement mieux centré avec ces groupes sera développé dans le futur.</p>		
<p>Explication du non-achèvement du but Cet arrêt en date de novembre 2004 a réorienté les efforts vers l’élaboration d’un plan pour une approche fédérale des consultations et des accommodements avec les Autochtones, plan qui devrait être achevé dans les quelques prochaines années. AINC veillera à ce que ce plan soit conforme à l’approche fédérale de la consultation.</p>		

Objectif 1.2 Élaborer des processus régionaux favorisant la collaboration entre les ministères fédéraux et les collectivités et organisations autochtones afin de discuter de priorités communes.

1.2.1	<p>Doter les bureaux régionaux de processus permettant à AINC, aux Premières nations et aux Inuit d'établir leurs priorités, lorsque de tels processus sont inexistantes. Mis en œuvre par chaque région d'AINC et dirigé par les directeurs généraux régionaux.</p>	Atteint
<p>Toutes les régions ont collaboré avec les organisations et collectivités des Premières nations à la création de processus d'établissement des priorités. Des mécanismes étaient établis dans beaucoup de régions pour obtenir le concours des organisations et collectivités autochtones par voie de participation à des comités d'intervenants multiples. Les bureaux régionaux se servent de ces forums pour des exercices d'établissement des priorités ou encore, dans d'autres situations, pour obtenir la participation directe des organisations et collectivités autochtones à la rédaction de leurs plans de travail.</p> <p>Quelques régions ont diligemment établi de nouveaux processus pour la fixation des priorités. L'Ontario a tenu des discussions mixtes de planification, des conférences sur les programmes avec le concours des Premières nations, et une réunion du Conseil régional de gestion des investissements pour discuter des priorités communes. La région du Nunavut préside le Comité consultatif régional de gestion des programmes, avec le Nunavut Tunngavik Incorporated. Au Manitoba, des efforts d'identification des priorités conjoints entre AINC et des organisations de Premières nations régionales ont pris place.</p> <p>Ces processus lancés par les bureaux régionaux veillent à la correspondance des mandats et des priorités entre les collectivités et organisations autochtones, d'une part, et d'autre part les régions d'AINC.</p>		

1.2.2	<p>Créer, dans les bureaux régionaux dépourvus d'un processus de collaboration officiel, un sous-comité permanent relevant du Conseil fédéral régional ou toute autre entité qui aura pour mandat de se pencher sur les questions confiées aux divers ministères. Mis en œuvre par chaque région d'AINC.</p>	Atteint
<p>La plupart des régions ont mis sur pied des organismes pertinents pour aborder les questions autochtones sous l'angle interministériel. L'Atlantique, l'Ontario, le Québec, le Manitoba, la Saskatchewan, le Yukon et le Nunavut ont établi un ou plusieurs sous-comités du Conseil fédéral qui traitent de questions autochtones dans une mesure variable, ou participent à ces sous-comités. En C.-B., la région participe au comité interministériel fédéral sur les questions autochtones qui se rencontre périodiquement pour discuter des questions communes et élaborer des plans d'action sur les priorités essentielles. En Alberta, on participe au forum des directeurs exécutifs et au forum sur les partenariats, qui réunit des représentants du Canada, de l'Alberta, des Premières nations et des Métis. L'Ontario a commencé à mettre sur pied un nouveau forum intergouvernemental pour traiter des questions qui ont de l'importance aux yeux des Premières nations et des ministères.</p> <p>Ce travail a donné lieu à une augmentation des partenariats entre les organismes fédéraux et les Conseils fédéraux, et à une amélioration de la gestion horizontale des questions autochtones entre les ministères fédéraux.</p> <p>Aucun mécanisme formel n'est établi dans les Territoires du Nord-Ouest pour aider le Conseil fédéral de ce territoire à traiter des questions autochtones sous l'angle interministériel. Toutefois, des questions autochtones ont été soumises sur une base individuelle au Conseil et il demeure possible de continuer à procéder ainsi.</p>		

1.2.3	<p>Accroître la participation des Innu au processus décisionnel du bureau régional de l'Atlantique lorsqu'il est question de la prestation des services et de l'accès aux ressources. Dirigé par la région de l'Atlantique.</p>	Atteint
<p>Les Innus et les Inuits ont participé à la prise de décisions relative à beaucoup de projets de prestation de services et d'affectation de ressources dans la région de l'Atlantique.</p> <p>Les Innus ont participé à la fois aux processus décisionnels généraux et à l'élaboration de projets au niveau opérationnel. Une table de négociation principale fédérale-innue réunissant les Innus, Santé Canada, le négociateur fédéral en chef et des sous-comités de travail ont permis de tenir une discussion de haut niveau sur les questions politiques et opérationnelles. Des réunions annuelles de planification budgétaire et d'établissement des priorités ont également été organisées entre AINC et les Innus. Au niveau des projets, un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats (CGRR) horizontal et conjoint a été élaboré avec les Innus et Santé Canada pour la Stratégie globale de guérison des Innus du Labrador. De plus, le groupe de travail mixte Safe House, composé des Innus, de Santé Canada et d'AINC, a créé (par et pour les collectivités des Innus) des guides des politiques sur les Safe Houses (maisons d'hébergement).</p> <p>La région a de même établi de bonnes relations et communications avec les gouvernements du Nunatsiavut et de Terre-Neuve-et-Labrador, et avec les autres ministères fédéraux dans la région. Ensemble, la région et l'administration centrale participent avec les Inuits et les gouvernements provinciaux à un comité de mise en œuvre tripartite de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador. Le Comité a entamé la discussion sur le processus de mise en œuvre et se prépare à désigner des comités et un secrétariat. Le travail a progressé, mais des délais dans les nominations fédérales aux conseils freinent les progrès. Le bureau régional de l'Atlantique dirige en outre la création d'un groupe fédéral régional sur les questions relatives au Nunatsiavut.</p>		
<p>Explication de la révision du but</p> <p>Ce but a été révisé de manière à prévoir la participation des Innus et des Inuits à la prise de décisions dans la région de l'Atlantique. Ce changement est à l'image de l'élargissement des relations professionnelles entre la région de l'Atlantique et les Inuits du Nunatsiavut et de Terre-Neuve-et-Labrador.</p>		

1.2.4	Accroître le soutien que le gouvernement fédéral réserve à l'Institut du développement durable de l'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador. Dirigé par la région du Québec.	Atteint
<p>Un financement ponctuel a été obtenu pour le fonctionnement et pour les activités reliées aux trois années de la Stratégie; des mesures ont été prises pour se procurer un financement de base récurrent.</p> <p>Il y a une collaboration accrue entre l'Institut de développement durable des Premières nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL) et AINC (région du Québec). Cette collaboration a porté, au cours de la SDD3, sur le changement climatique, les ressources naturelles, les consultations, la planification communautaire générale, les communications et la gestion de l'eau par les Premières nations.</p> <p>L'accroissement du soutien fédéral à l'IDDPNQL a permis à celui-ci de mettre en œuvre la stratégie de développement durable des Premières nations du Québec et du Labrador et de réévaluer sa stratégie, de même que de la faire valoir auprès des Premières nations et des organisations partenaires.</p>		

1.2.5	<p>Mettre au point, en collaboration avec les provinces et le secteur privé, des mesures concrètes visant à faciliter l'accès des Premières nations aux ressources naturelles. Dirigé par la Direction du soutien aux opérations régionales et de la prestation de services.</p>	Atteint
<p>On s'attendait à ce que ce but soit atteint dans au moins trois régions en décembre 2006. Jusqu'à maintenant, l'Alberta, la Saskatchewan et l'Ontario ont lancé des projets traitant de l'accès des Premières nations aux ressources naturelles.</p> <p><i>La Loi sur le développement commercial et industriel des Premières nations a été adoptée en novembre 2005; dans son cadre, l'Alberta prépare des accords intergouvernementaux qui autoriseront la mise en valeur des sables bitumineux sur les terres de la Première nation de Fort McKay. On prévoit une collaboration avec d'autres collectivités des Premières nations après que des grands projets auront été identifiés. En 2005, 28 négociations d'accès aux ressources naturelles ont été approuvées, pour un total de 19 projets de Premières nations, soit 813 706 \$. Alliées aux neuf projets du Programme de partenariats pour l'exploitation des ressources d'une valeur totale de 1 059 950 \$ avec huit Premières nations, ces négociations ont ouvert l'accès aux Premières nations de l'Alberta à la mise en valeur de leurs ressources naturelles.</i></p> <p>En Saskatchewan, l'<i>Accord-cadre sur les terres, les ressources et le développement économique du conseil tribal de Meadow Lake</i> est achevé et en cours de révision par le Ministre. Négocié essentiellement par le Conseil tribal, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral, cet accord se concentre sur des questions comme les terres, les ressources et le développement économique.</p> <p>Le bureau régional de l'Ontario a financé ou aidé à négocier des processus, entre les Premières nations et l'industrie ou le ministère des Ressources naturelles, portant sur l'exploitation minière, la pêche, l'exploitation forestière et la production d'énergie. La Première nation de Grassy Narrows, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral, et Abitibi-Consolidated, ont signé un accord-cadre sur la négociation de l'exploitation des ressources. Enfin, trois ententes de piégeage, qui fixent une méthode de restitution des lignes de piégeage familiales traditionnelles aux Premières nations, ont été conclues entre les Premières nations, le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral.</p>		

1.2.6	Intégrer aux processus décisionnels régionaux et fonctionnels les principales priorités des Premières nations en Colombie-Britannique, qui ont été retenues à la suite de discussions conjointes. Dirigé par la région de la C.-B.	Atteint
<p>Le Forum mixte sur la planification et l'élaboration des politiques, créé en 1999, rassemble les Premières nations et des représentants de la région de la C.-B. à Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) en vue de dialoguer franchement et de discuter, d'écouter et de se renseigner sur les buts et aspirations des Premières nations, de même que de formuler des recommandations sur les changements à apporter au Ministère en termes de planification, de programmes et de prestation de services pour améliorer la qualité de vie dans les collectivités des Premières nations.</p> <p>Au cours des trois dernières années, le Forum a organisé quatre rencontres sur les sujets suivants : perfectionnement professionnel des administrateurs des bandes, occasions économiques et logement durable.</p> <p>On recense environ 14 comités techniques mixtes Premières nations-AINC qui s'occupent de questions liées à l'éducation, au logement, aux immobilisations, au développement social, à la gestion des terres et de l'environnement, au développement économique, à la gestion financière et au renforcement des capacités. La région de la C.-B. d'AINC a intégré à la planification opérationnelle les recommandations pertinentes du Forum mixte et du comité technique mixte, entraînant une meilleure correspondance avec les priorités.</p>		

Thème 2 : La planification à long terme

Objectif 2.1 Élaborer un cadre de planification intégré applicable à l'échelle fédérale

2.1.1	Élaborer, de concert avec les collectivités des Premières nations, une stratégie de planification communautaire globale applicable à l'échelle fédérale. Dirigé par le Secteur des Politiques et des programmes socio-économiques, avec une importante participation des régions.	Non atteint En cours
<p>À l'issue d'un atelier avec les Premières nations et d'un atelier ministériel national, une ébauche de stratégie de planification communautaire générale (PCG), préparée en décembre 2005, a servi à aider les Premières nations à créer et à mettre en œuvre des plans communautaires globaux. Le Ministère a veillé à la sensibilisation des Premières nations et au renforcement de leurs capacités en créant et distribuant des outils de planification nationaux et régionaux sur la planification communautaire globale et en donnant des exposés et ateliers nationaux et régionaux aux Premières nations, aux organisations autochtones et aux autres ministères fédéraux. Les collectivités des Premières nations qui créent et mettent en application des plans communautaires globaux reçoivent un soutien actif de plusieurs régions d'AINC.</p> <p>Le gouvernement fédéral dans son ensemble s'achemine aussi vers une approche plus horizontale de la planification communautaire générale des Premières nations au moyen de projets du Conseil du Trésor comme le Cadre horizontal autochtone et le Groupe d'experts. AINC a occupé un rôle de premier plan dans les deux initiatives. Ce travail ne se substitue pas à la nécessité d'une stratégie pour la planification communautaire globale ministérielle, mais il complète les tâches effectuées au sein du Ministère.</p>		
<p>Explication de la non-réalisation du but</p> <p>Tandis qu'il collabore avec les Premières nations, les organisations autochtones et d'autres ministères, le Ministère n'a pas encore achevé sa stratégie fédérale, en raison de la difficulté de traiter avec plus de 34 ministères et un grand nombre de programmes pertinents. La taille et la complexité de la programmation Autochtone fédérale constituent à elles seules un obstacle à la création d'une approche plus horizontale et coordonnée du soutien à la planification communautaire.</p>		

2.1.2	<p>Appuyer les mesures de planification communautaire globale dans toutes les régions du Sud. Coordonné à l'échelle nationale par le Secteur des Politiques et des programmes socio-économiques et donné par les régions individuelles.</p>	<p>Atteint En cours</p>
<p>Un groupe de travail technique national de la planification communautaire globale (PCG) a été constitué et chargé de créer et de partager des informations, des outils et une formation sur la PCG entre les régions intéressées et les secteurs et programmes de l'AC. Présidé par l'administration centrale, le groupe de travail comprend des participants de toutes les régions au sud du 60^e parallèle, ainsi que plusieurs secteurs et programmes à l'administration centrale (AC). À la demande des régions, Politiques socio-économiques et opérations régionales fait aussi des présentations aux Premières nations pour les sensibiliser à la PCG.</p> <p>La planification communautaire globale a été introduite à des degrés variables dans les régions. Le Manitoba, l'Alberta et le Yukon se sont concentrés sur la sensibilisation et les exercices de financement, tandis que d'autres régions comptent des collectivités où des PCG ont été créées et achevées. La C.-B. s'est concentrée sur le renforcement des capacités et sur la conception d'un processus interne de soutien aux PCG, qui a fait l'objet de pilotes dans cinq collectivités. Plusieurs Premières nations en Ontario mènent des projets de planification communautaire stratégique. La Saskatchewan a lancé un processus PCG dans quatre collectivités des Premières nations; deux projets pilotes sur la PCG ont eu lieu au Québec. Dans l'Atlantique, 52 % des Premières nations ont complété des PCG et un guide de planification, avec des groupes de travail qui mettent en œuvre ces plans; un autre 15 % de ces Premières nations créent des PCG et renforcent la capacité.</p>		

2.1.3	Concevoir un cadre de développement pour le Nord afin de mettre en contexte le processus décisionnel. Dirigé par le Programme des affaires du Nord et les régions du Nord.	Non atteint
<p>Dans la région des Territoires du Nord-Ouest, l'orientation de ce but a changé, passant d'un cadre de mise en valeur des ressources dans le Nord à la mise en œuvre de la politique fédérale d'évaluation environnementale stratégique. Toutefois, des efforts considérables ont été déployés et des investissements importants effectués pour évaluer la faisabilité d'un cadre pour la prise de décisions axé sur le Nord et la mise au point de ce cadre.</p> <p>Ce cadre a fait l'objet d'un travail d'ébauche de document de discussion, qui présente une vision pour le cadre de mise en valeur des ressources dans le Nord. On prévoyait que ce cadre se composerait d'une vision, d'une perspective du développement durable dans le Nord et d'un plan d'action indiquant les changements à apporter pour assurer la prise de décisions viables qui favorisent un régime de gestion des ressources clair et efficace.</p> <p>En l'absence d'un cadre ministériel, les régions du Nord ont participé à toutes sortes de projets disparates sur la mise en valeur : la région du Nunavut a participé à la rédaction d'un document sur la gouvernance des grands projets sous la direction de l'AC. Les T.N.-O. ont réorienté leur action, passant du cadre de mise en valeur à la mise en œuvre de la politique d'évaluation environnementale stratégique fédérale. Le Yukon a participé au Forum intergouvernemental et au Conseil des Premières nations du Yukon, qui peuvent tous deux être considérés comme une ressource pour un cadre de mise en valeur nordique.</p>		
<p>Explication de la non-réalisation du but Les difficultés d'élaboration d'un cadre solide découlaient pour l'essentiel de l'incapacité de définir précisément comment le cadre de mise en valeur des ressources dans le Nord serait appliqué au travail d'AINC, ainsi que de questions sensibles concernant l'équilibre économique, social et environnemental, en plus de questions sur l'opportunité de faire intervenir des groupes de tous les secteurs. Dans cette optique, l'accent s'est porté sur le processus d'évaluation environnemental stratégique.</p>		

Objectif 2.2 Modifier ou élaborer les programmes, les stratégies et les politiques de manière à favoriser la création de collectivités viables et à permettre le perfectionnement des compétences à l'échelle locale.

2.2.1	<p>Élaborer et appliquer un plan qui met à profit les relations actuelles unissant les organisations territoriales, fédérales et non gouvernementales ainsi que les programmes mis de l'avant par ces organisations afin de perfectionner les compétences dans le Nord et de multiplier les activités de développement durable au Nunavut. Dirigé par la région du Nunavut.</p>	Atteint
<p>La multiplication des projets dans la région du Nunavut a servi à perfectionner les compétences. Le bureau régional a entrepris des projets d'emploi; créé des affiches sur les modèles de rôle et visité des écoles; participé au groupe témoin sur la formation minière au Nunavut; encouragé la participation du Nord à des possibilités de contrat sur l'assainissement des sites fédéraux contaminés; et mis sur pied le Forum économique du Nunavut en vue d'identifier et de partager des informations sur les activités de développement économique.</p>		

2.2.2	<p>Aborder les questions de compétences, d'organisation et de gestion qui s'appliquent à chacune des collectivités et qui ont été soulevées dans le cadre d'une mesure d'amélioration des compétences au Manitoba. Dirigé par la région du Manitoba.</p>	<p>Atteint En cours</p>
<p>La région a consacré 2,4 millions de dollars de son fonds discrétionnaire au projet de renforcement des capacités au Manitoba en 2004-2005, afin d'appuyer au total 44 projets de renforcement des capacités comprenant des activités d'élaboration de code, de ratification communautaire des processus, de création de pratiques exemplaires, d'élaboration de politiques et procédures, de gouvernance, et d'exercices de planification. Cette initiative a reçu bon accueil des Premières nations et de leurs organisations au Manitoba, et a servi de modèle pour les autres régions.</p> <p>En 2005-2006, 2 063 815 \$ ont été affectés à 22 organisations des Premières nations en vue d'appuyer 23 projets de perfectionnement des capacités au moyen du Programme de développement professionnel et institutionnel (PDPI) : en 2006-2007, le Manitoba a versé 2 620 508 \$ en vertu du PDPI pour 29 projets de perfectionnement des capacités.</p> <p>Plus de trente projets de perfectionnement des capacités sont en cours au Manitoba; dix englobent des pratiques exemplaires et des structures de gouvernance; huit poursuivent le travail entrepris sous les projets pilotes de gouvernance des Premières nations; les vingt autres continuent le travail sur les capacités approuvé en 2003-2004.</p>		

2.2.3	Veiller à ce que le bureau régional de la Colombie-Britannique appuie le perfectionnement professionnel dans des domaines clés, tels que la gouvernance, l'administration et l'éducation. Dirigé par la région de la C.-B.	Atteint En cours
<p>Depuis 2003, la région de la C.-B. a versé plus de 4,5 millions de dollars aux Premières nations de la C.-B. pour un perfectionnement professionnel dans les domaines suivants : gouvernance (rôles et responsabilités du chef et des conseillers, élaboration de codes selon la coutume, rédaction de constitutions, gestion des successions, inscription des Indiens et gestion foncière); administration (politiques et pratiques relatives aux ressources humaines, planification organisationnelle et réorganisation, etc.); et éducation (soutien au Comité de coordination de l'éducation des Premières nations pour assurer un perfectionnement professionnel aux éducateurs des Premières nations).</p> <p>En 2004, la région de la C.-B. d'AINC a transféré la totalité de son travail de développement des capacités et de son soutien financier à la sous-section des fonctions gouvernementales et du développement des capacités (aux Services fonciers et fiduciaires); cette façon de faire permet de se concentrer davantage sur le soutien du renforcement des capacités, outre qu'elle assure un accès clair et direct au financement.</p>		

2.2.4	Offrir un programme de sensibilisation à l'égard du développement durable aux agents des Premières nations en Ontario responsables du développement économique. Dirigé par la région de l'Ontario.	Atteint
<p>L'Ontario a établi l'Équipe consultative en matière d'économie des collectivités de l'Ontario afin de faciliter la mise en œuvre de la stratégie de développement économique et de fournir des conseils au bureau régional sur les questions de gestion des programmes. On a créé une trousse de planification stratégique communautaire, qui a été remise aux agents de développement économique à l'occasion de réunions de planification du développement économique; en outre, la formation pilote de ces agents devait être élargie. La première conférence annuelle des agents de développement économique a eu lieu, sous le thème « collectivités durables », et des séances sur le développement durable ont été offertes.</p>		

2.2.5	Élaborer une approche intégrée qui permettra des investissements stratégiques dans les collectivités de la région de l'Atlantique. Dirigé par la région de l'Atlantique.	Atteint
<p>La région de l'Atlantique a collaboré activement avec les collectivités, les autres ministères et des organisations en vue d'autoriser un investissement mieux coordonné dans les collectivités de cette région.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une stratégie a été élaborée pour veiller ce que les décisions prises reposent sur des plans communautaires globaux. • La région collabore avec les autres ministres pour coordonner les décisions gouvernementales. • Dans le cadre de l'entente sur la guérison des Innus du Labrador, AINC, Santé Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement se sont associés pour construire des maisons d'hébergement destinées aux jeunes et aux femmes à risque dans chaque collectivité innue au Labrador. Les partenaires fédéraux participent en outre un groupe de travail qui comprend Terre-Neuve-et-Labrador et les Innus, en vue d'aider rédiger des guides des politiques de fonctionnement des Innus pour chaque installation. • On a demandé et reçu de chaque Première nation dans la région des plans de développement économique annuels qui rendent possible un examen plus efficace et stratégique des propositions d'investissement, et un investissement fédéral mieux coordonné et davantage axé sur la collaboration à l'échelle fédérale à l'égard des propositions de développement économique des Premières nations. 		

2.2.6	Concevoir un plan d'action intégré pour la gestion des terres, de l'environnement et des ressources naturelles. Dirigé par les Services fonciers et fiduciaires, avec une participation importante des régions.	Atteint
<p>Le programme de gestion des terres et de l'environnement dans les réserves (PGTER) a été conçu en collaboration avec des Premières nations désireuses d'assumer plus de responsabilité pour la gestion foncière dans leurs réserves. Le programme élargit l'expertise en gestion foncière des Premières nations et fournit un cadre pour gérer les terres selon les exigences légales de la <i>Loi sur les Indiens</i>. Le PGTER se compose de trois volets élargis : 1) un éventail plus grand d'activités de gestion des terres et de l'environnement, avec des rôles et responsabilités clairement définis; 2) une approche intégrée de la formation; 3) une nouvelle formule de financement.</p> <p>Un projet pilote PGTER auprès de 16 Premières nations a pris fin en juin 2005. Le premier programme de formation technique, avec 16 Premières nations pilotes, a pris fin en mars 2006. La mise en œuvre complète du PGTER est attendue en avril 2008.</p>		

2.2.7	Mettre à l'essai un fonds de capital de risque pour le développement durable. Dirigé par le Secteur des Politiques et des programmes socio-économiques.	Non atteint Retiré
<p>Explication de la non-réalisation du but</p> <p>À la suite d'un examen des dépenses pangouvernemental, les ministères fédéraux participant au processus de négociation d'un partenariat proposé – notamment AINC, Environnement Canada et Diversification de l'économie de l'Ouest – ne disposaient pas à l'époque de la capacité budgétaire voulue pour répondre aux conditions de contrepartie de l'investissement original de 60 millions de dollars, exigée par l'Initiative d'incitation à l'investissement sur la Côte. La Colombie-Britannique a annoncé une contribution de 50 % à une version réduite du projet, sous réserve de la participation des organismes fédéraux, mais cela ne comprenait pas le fonds de capital de risque. AINC n'a pris aucune autre mesure concernant ce projet.</p>		

2.2.8	<p>S'assurer que les processus de conception, d'élaboration et de préparation de rapports, prévus dans la nouvelle politique du logement adoptée par le bureau régional de la Colombie-Britannique, intègrent des principes de développement durable. Dirigé par la région de la C.-B.</p>	<p>Atteint En cours</p>
<p>La prestation du support au logement par la région de la C.-B. a connu beaucoup de changements et d'améliorations depuis 2003. L'accent a été mis sur l'examen et l'approbation de projet, pour veiller à ce qu'on construise d'une façon durable avec des matériaux, méthodes de construction, filages électriques et autres éléments durables. La région de la C.-B. a de plus adopté une méthode partenariat avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et quelques Premières nations, en vue de créer des stratégies, pratiques et ressources qui appuient un logement salubre et durable dans les réserves.</p> <p>En 2005, le Comité conjoint AINC/Premières nations des immobilisations et d'établissement des politiques, le Comité sur le logement autochtone et la SCHL ont organisé un forum mixte sur le logement durable, auquel ont assisté plus de 130 participants de différentes Premières nations de la C.-B. Il offrait l'occasion de se renseigner sur les programmes de logement d'AINC et de la SCHL, de recommander des changements, d'apprendre les nouvelles pratiques et technologies de construction et de logement durables, et de nouer des contacts avec d'autres Premières nations.</p>		

Objectif 2.3 Favoriser l'élaboration de cadres utilisés à l'échelle communautaire pour assurer la viabilité des collectivités et pour mesurer et évaluer le bien-être communautaire.

2.3.1	<p>Instaurer, de concert avec les organisations et les collectivités des Premières nations, un système de comptabilité communautaire afin d'établir des indicateurs de viabilité. Dirigé par le Secteur des Politiques et des programmes socio-économiques.</p> <p>But révisé : <i>Élaborer des outils de mesure de la qualité de vie des Autochtones.</i></p>	Atteint
<p>Avant de pouvoir trouver des stratégies efficaces d'amélioration du bien-être des Autochtones, il importe de savoir où et comment les améliorations dans les différents aspects de la qualité de vie ont été réalisés, de même qu'où il subsiste d'importantes lacunes. Des outils de mesure de la qualité de vie des Autochtones au Canada ont été créés, dont deux des plus importants sont l'Indice du développement humain des Indiens inscrits (IDHII) et l'Indice du bien-être des collectivités (IBC) des Premières nations.</p> <p>L'IBC a été créé pour compléter l'IDHII. Ce dernier mesure les taux moyens de bien-être des Indiens inscrits à l'échelle nationale et régionale, tandis que l'IBC évalue le bien-être des collectivités des Premières nations individuelles. L'IBC sert à comparer le bien-être des collectivités des Premières nations par rapport aux autres communautés canadiennes, et à examiner les causes et corrélats du bien-être des collectivités des Premières nations au Canada; il permet aussi de détecter les Premières nations prospères susceptibles de servir de sources de pratiques exemplaires, de même que les Premières nations où le besoin est le plus pressant.</p>		
<p>Le but a été révisé.</p> <p>Lors de la détermination initiale de cet engagement, on prévoyait qu'AINC et l'Institut de la statistique des Premières nations (ISPN) collaboreraient à un projet d'évaluation du système de collecte et d'analyse des données sur les comptes communautaires, pour voir s'il convenait aux collectivités des Premières nations. L'ISPN a fait savoir par la suite qu'il ne souhaitait pas poursuivre ce projet. L'accent s'est porté en partie sur une analyse des indicateurs du point de vue des collectivités des Premières nations, dans le cadre de l'Indice du bien-être des collectivités (IBC) des Premières nations.</p>		

2.3.2	Évaluer, par l'entremise du cadre d'évaluation des revendications territoriales globales en vigueur à AINC, le volet de la <i>Convention de la Baie James et du Nord québécois qui traite des Inuit</i>. Dirigé par Revendications et gouvernement indien.	Non atteint En cours
-------	---	---------------------------------

Explication de la non-réalisation du but
 La Direction générale de l'évaluation et de la vérification interne et la Direction générale de la mise en œuvre ont préparé un plan d'évaluation pluriannuel en vue d'aborder l'évaluation des revendications territoriales globales sous un angle plus stratégique et faisable. Il a été déterminé, en fonction de cette nouvelle méthode d'évaluation, que le volet « Inuit » de la Convention de la Baie James et du Nord québécois devrait être évalué de la même façon que les autres accords. Il s'agit de la troisième et dernière étape du plan pluriannuel, qui doit être achevée au plus tard en décembre 2009.

2.3.3	Élaborer une stratégie officielle destinée à régir la préparation de rapports d'étape et la mise en œuvre pour permettre à AINC d'honorer les engagements qui sont énoncés au chapitre 26 du programme Action 21 et qui relèvent de sa compétence. Dirigé par Politiques et orientation stratégique.	Non atteint Retiré
-------	---	-------------------------------

Explication de la non-réalisation du but
 La Division du développement durable et Politiques et orientation stratégique ont débuté l'identification du contexte et des obligations juridiques liés à l'application des engagements qui sont énoncés au chapitre 26 du programme Action 21, de même que des progrès et des défis d'AINC relativement aux objectifs énoncés au chapitre 26, mais les progrès ont été retardés. Aucun personnel ou financement n'a été affecté en vue de poursuivre ce but.

Thème 3 : La gestion de l'eau

Objectif 3.1 Adopter pour l'ensemble des collectivités des Premières nations une stratégie visant l'approvisionnement en eau saine et sécuritaire et le traitement efficace des eaux usées.

3.1.1	Mettre en œuvre, au cours des cinq prochaines années, une stratégie complète pour la gestion de l'eau des Premières nations. Dirigé par le Secteur des Politiques et des programmes socio-économiques.	Atteint En cours
<p>On a créé et mis en œuvre une Stratégie de gestion de l'eau des Premières nations, destinée à réduire les risques liés aux réseaux d'eau potable et d'eaux usées au moyen des activités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">- mise à niveau ou construction de réseaux d'eau potable et d'eaux usées;- amélioration du programme de surveillance de la qualité de l'eau;- mise en place d'un programme d'exploitation et d'entretien durable des installations;- amélioration des programmes de formation et de certification des opérateurs de réseaux;- sensibilisation des membres des collectivités des Premières nations;- élaboration de protocoles et de politiques de gestion;- établissement de normes clairement définies. <p>Jusqu'à présent, la Stratégie a atteint les résultats suivants:</p> <ul style="list-style-type: none">- En décembre 2006, 35 % de tous les opérateurs d'eau avaient obtenu leur certification, une forte hausse par rapport aux 8 % de tous les opérateurs de réseaux d'eau potable avant le début de la Stratégie en mars 2003.- Le nombre de réseaux d'eau à risque élevé a chuté de 218 en mars 2003, à 114 en décembre 2006. <p>Il reste deux ans avant la date cible de décembre 2008, ce qui explique que les réseaux à risque élevés ne soient pas tous encore réparés. Noter toutefois que les normes ont été rehaussées et que des opérateurs ont changé depuis 2003, et qu'en conséquence de nouveaux réseaux ont été classés « à risque élevé », ralentissant ainsi les progrès. Il faudra continuer à exploiter et à entretenir correctement les réseaux d'eau potable et d'eaux usées après 2008, c'est-à-dire que la Stratégie devra se poursuivre même après que les objectifs auront été atteints en 2008.</p>		

Thème 4 : Le changement climatique et la gestion de l'énergie

Objectif 4.1 Élaborer une stratégie à long terme dans le but de réduire les émissions de gaz à effet de serre produites par les collectivités autochtones et du Nord.

4.1.1	Élaborer et mettre en œuvre pour les collectivités autochtones et du Nord un cadre de gestion dont le but est de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Dirigé par le Programme des affaires du Nord.	Atteint
<p>De 2003 à 2007, le programme d'action pour les collectivités autochtones et nordiques (PACAN) a aidé les collectivités autochtones et du Nord à mettre en oeuvre des projets énergétiques. Un total de 30,7 millions de dollars ont été consacrés sur quatre ans à des projets de changement climatique et d'énergie dans les collectivités autochtones et du Nord.</p> <p>Un Guide de gestion des opérations du PACAN a été mis au point et accepté, créant une structure et un système de gestion. Le Guide de gestion des opérations établit un cadre de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que de reddition de comptes sur le travail effectué. Le Comité de gestion du PACAN est localisé à l'administration centrale d'AINC, qui a administré les aspects nationaux du programme et approuvé toutes les décisions sur le financement et les grands programmes. Les régions d'AINC ont administré elles-mêmes le programme par voie de plans de travail annuels soumis à l'approbation du comité de gestion. Tous les représentants régionaux d'AINC et les éclaireurs des collectivités en matière d'énergie ont reçu une formation technique concernant les programmes d'efficacité énergétique communautaire et les questions d'énergie renouvelable.</p>		

4.1.2	Concevoir et mettre en œuvre pour les collectivités autochtones et du Nord un système capable de mesurer la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Dirigé par le Programme des affaires du Nord.	Atteint
<p>L'établissement d'une table de suivi a permis de repérer les projets de réduction des gaz à effet de serre dans les collectivités autochtones et du Nord. La table calcule le total des réductions de ces gaz, en fonction de projets réels.</p> <p>Par exemple, un projet hydroélectrique sur une rivière en Ontario remplace la génération au charbon, ce qui crée d'importantes réductions de gaz à effet de serre (GES) pour ce projet. Il en va de même pour tous les autres projets. La table de suivi est mise à jour régulièrement, à mesure que de nouveaux projets débutent leurs opérations.</p> <p>Au moment du développement de la table de suivi, elle devait utiliser les directives d'Environnement Canada sur le suivi des GES. Cependant, Environnement Canada n'a pas mis en oeuvre son système tel qu'anticipé, la table fut donc développée à l'aide de normes de l'industrie et des bonnes pratiques.</p>		
4.1.3	Réduire de 8 % les émissions de gaz à effet de serre dans les collectivités autochtones et du Nord, de concert avec les collectivités et d'autres ordres de gouvernement. Dirigé par le Programme des affaires du Nord.	En cours Devrait être atteint au cours de la période visée pour le rapport de Kyoto (2008 à 2012).
<p>Plus de 200 projets ont été complétés, ce qui créera une réduction de 5 mégatonnes de réduction de GES durant la période de mise en oeuvre de Kyoto. Cette prévision de réductions est basée sur des estimés de réduction provenant de projets dans les collectivités autochtones et du Nord. Les références au type de carburant ont été utilisées afin de déterminer la quantité de réduction de GES par ce type de projets.</p> <p>Le calcul utilise une durée de vie de projetée de 20 ans à partir du début de la période d'opération du projet. La durée de vie anticipée excédera celle projetée de 20 ans, cette dernière était nécessaire afin d'assurer que les calculs reposent sur une certitude de durée de vie.</p> <p>Des types de projets incluent les sources de chaleur géothermiques, les murs solaires, le chauffage ou production d'énergie par la biomasse, des projets de conservation d'énergie, des petites centrales hydroélectriques et des parcs d'éoliennes.</p>		

4.1.4	Élaborer des stratégies régionales de gestion de l'énergie à l'intention de quatre bureaux régionaux. Donné par les régions individuelles.	Atteint
<p>Toutes les régions d'AINC ont préparé des documents directeurs qui présentent les possibilités de gestion de l'énergie dans leur région, et qui cernent les possibilités de réduction des gaz à effet de serre au moyen de l'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable. Ces documents procurent un sommaire des opportunités dans les régions pour les collectivités des Premières nations et du Nord afin de réduire la consommation en énergie et de développer de nouvelles sources d'énergie. Ces documents soulignent les économies qui réduiront les coûts, ainsi que les opportunités de génération qui généreront des revenus.</p> <p>Des Profils énergétiques de base des collectivités ont été complétés pour un grand nombre de collectivités et, là où c'était possible, des projets d'économie et de production d'énergie sont identifiés pour les collectivités.</p>		

Objectif 4.2 Élaborer une stratégie à long terme pour aider les collectivités autochtones et du Nord à s'adapter aux effets du changement climatique.

4.2.1	Définir les conditions auxquelles les collectivités autochtones et du Nord devront s'adapter en raison de l'incidence du changement climatique. Dirigé par le Programme des affaires du Nord.	Atteint
<p>En avril 2005, le Comité de coordination du changement climatique dans le Nord a été créé pour orienter l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie d'adaptation face aux impacts dans le Nord du Canada. Ce Comité compte des représentants des trois gouvernements territoriaux, de ministères fédéraux et de plusieurs organisations autochtones.</p> <p>Une série d'ateliers d'évaluation des risques liés aux incidences du changement climatique sur les collectivités autochtones et du Nord et aux activités d'AINC dans ses principaux secteurs et régions ont été organisés en 2005 et 2006, dans le cadre de la Stratégie d'adaptation face aux impacts. Le premier atelier s'est tenu dans la région de l'Atlantique; un deuxième a couvert les trois territoires; et les autres ateliers ont couvert de la Direction générale de la mise en œuvre des ententes relatives aux revendications (DGMOERR) à l'AC, et la région de l'Ontario. À l'occasion de chaque atelier régional, les employés ministériels et les partenaires et décideurs fédéraux, autochtones et du Nord ont été invités à identifier les risques que pose le changement climatique sur leurs régions et collectivités. L'atelier de la DGMOERR à l'AC s'est concentré sur les incidences du changement climatique sur le vaste éventail de programmes et services d'AINC. Les rapports issus des ateliers sont en cours d'élaboration et seront résumés dans un rapport ministériel après que tous les secteurs et régions auront tenu des discussions sur les risques posés par le changement climatique.</p> <p>Au cours de cette période, on a financé plus de 50 projets d'adaptation face aux impacts, qui portant sur l'évaluation et la gestion des risques posés par le changement climatique, afin d'assurer la sécurité et la durabilité des collectivités autochtones et du Nord; de créer la capacité nécessaire pour s'adapter aux impacts du changement climatique au niveau communautaire et organisationnel; de créer des outils de gestion des risques et de planification communautaire; d'augmenter la capacité d'adaptation globale des collectivités; et de contribuer à l'établissement d'une solide base d'informations qui intègre sciences et connaissances traditionnelles, ou de s'appuyer sur une telle base.</p>		

Thème 5 : L'intégration du développement durable aux politiques et aux processus du Ministère

Objectif 5.1. Élaborer des outils et des méthodes efficaces permettant d'intégrer le développement durable aux processus ministériels.

5.1.1	<p>Élaborer et mettre en œuvre un processus plus poussé pour déterminer si les politiques et les programmes s'harmonisent avec les principes de développement durable. Dirigé par la Division du développement durable du Ministère.</p>	<p>Non atteint En cours</p>
<p>On a créé une « lentille » du le développement durable, à titre d'outil d'intégration, ou d'évaluation de l'intégration, des principes du DD aux politiques et programmes. La perspective sur le DD n'est pas encore utilisée; elle est en attente de l'approbation par la haute direction.</p>		
<p>Explication du non-achèvement du but La production de la perspective sur le DD a été retardée en raison du roulement de personnel. Une lentille est rédigée, mais non approuvée. La mise en œuvre se poursuivra sous la SDD 2007-2010.</p>		
5.1.2	<p>Élaborer des lignes directrices sur le développement durable qui s'appliquent aux programmes de développement économique et d'infrastructure. Dirigé par le Secteur des Politiques et des programmes socio-économiques, avec un important concours des régions.</p>	<p>Atteint En cours</p>
<p>Le 21 mars 2005, le Conseil du Trésor a approuvé le renouvellement des autorisations de programme portant sur l'établissement d'un comité régional et d'un comité national de gestion de programmes, chargés de fournir des conseils sur la gestion de programmes relativement au volet de ces autorisations intitulé Développement communautaire d'AINC.</p> <p>Les lignes directrices sur la durabilité des programmes de développement économique sont en cours d'élaboration, et sont influencées par les tendances économiques régionales. Le Comité consultatif régional de gestion des programmes et le Comité consultatif national de gestion du Programme fournissent un apport et des conseils.</p>		

5.1.3	<p>Élaborer des mécanismes pour intégrer le point de vue des femmes autochtones aux politiques et aux programmes de développement économique. Dirigé par le Secteur des Politiques et des programmes socio-économiques.</p>	<p>Atteint En cours</p>
<p>Une recherche sur les femmes autochtones et le développement économique est en cours. En 2006, la Direction générale du développement économique a appuyé une recherche sur la possibilité d'une aide aux femmes entrepreneurs autochtones, qui leur permettrait d'établir et de faire croître leur entreprise aussi bien que d'augmenter leur activité commerciale. Cette recherche permit d'identifier plusieurs modèles à développer au moyen d'essais et a été réalisée de concert avec un travail effectué pour l'APEC sur les micro-entrepreneurs femmes, avec le soutien d'Industrie Canada. Par ailleurs, on a continué à développer la stratégie d'autonomisation des femmes des Premières nations, inuites et métisses. Un document de travail résumant le travail effectué à ce jour et les quatre piliers de l'autonomisation a été rédigé et partagé à l'automne de 2006. Il est prévu que ce document, et le travail réalisé sur les femmes entrepreneurs, seront utilisés à l'occasion du Sommet national des femmes autochtones qui se tiendra à Terre-Neuve en juin 2007.</p>		

5.1.4	<p>Mener des travaux de recherche appliquée auprès des collectivités autochtones au Québec afin de mettre au point des modèles de règlement des différends qui serviront d'outils d'administration de la justice. Dirigé par la région du Québec.</p>	<p>Atteint</p>
<p>Un modèle de règlement des différends qui servira d'outil d'administration de la justice a été élaboré et intégré à la fonction publique des Mi'kmaq; quatre résidents appartenant à quatre collectivités mi'kmaq ont reçu une formation en règlement des différends. On a créé et consolidé un réseau regroupant les membres de quatre collectivités mi'kmaq.</p>		

5.1.5	Approuver et implanter le Système de gestion environnementale mis au point par le Programme des affaires indiennes et inuites. Dirigé par les Services fonciers et fiduciaires.	Atteint En cours
<p>Le Système de gestion de l'environnement (SGE) d'AINC a atteint la majorité de ses buts; il est en outre en bonne voie d'être achevé en avril 2007. La Stratégie de gérance de l'environnement est le fer de lance du SGE, avec ses directives et guides de programme. La Stratégie de gérance de l'environnement énonce la vision stratégique de la gestion environnementale dans les réserves; l'élaboration des politiques et des procédures en vertu de cette dernière Stratégie est presque achevée : tous les éléments de la politique, directives et guides de procédure sont achevés ou proches du stade d'approbation final. Quelques volets du Système de gestion de l'information environnementale (sites contaminés, déchets et réservoirs) sont entièrement opérationnels, tandis que le volet d'évaluation environnementale est presque achevé. Le Programme d'apprentissage en environnement se poursuit; il aide les secteurs et régions à sensibiliser le personnel ministériel et à perfectionner ses compétences. Le dernier volet de la Stratégie de gérance de l'environnement est le cadre de performance environnementale, qui apportera une aide aux secteurs et régions afin de les aider à surveiller la conformité aux politiques et directives ministérielles, et aux lois sur l'environnement.</p>		
5.1.6	Élaborer de nouvelles méthodes qui permettront au bureau régional de l'Alberta d'effectuer un suivi des renseignements importants destinés aux bandes et d'en assurer la diffusion. Dirigé par la région de l'Alberta.	Non atteint En cours
<p>Explication de la non-réalisation du but Au début de mars 2005, la haute direction à l'administration centrale (AC) a décidé de suspendre la demande de propositions pour le système d'information géographique (SIG) en attendant que des discussions plus poussées se déroulent entre l'AC et la région de l'Alberta. Depuis, l'AC a décidé d'adopter une solution de géomatique à l'échelle corporative - le GéoPortal de AINC - afin de disséminer l'information sur les Premières nations à tous les intervenants.</p> <p>Une première version de l'outil de création de cartes web a été lancé sur le GéoPortal en novembre 2005. Lors de l'année fiscale 2006-2007, les Services corporatifs du MAINC ont initié une migration vers une solution d'Entreprise GéoPortal incluant des séries de coordonnées géographiques, des outils et services. Un prototype a été complété en décembre 2006. La phase pilot a débuté en juin 2007 et la version de production sera lancée sur l'intranet à l'automne 2007.</p>		

Objectif 5.2 Veiller à ce que le concept du développement durable et la Stratégie elle-même soient mieux compris et soient présentés de façon efficace.

<p>5.2.1</p>	<p>Élaborer une stratégie ministérielle de développement durable axée sur la communication et la sensibilisation des employés afin de faciliter l'intégration du développement durable aux processus décisionnels, aux programmes, aux politiques, à la planification et aux activités. Coordonné par la Division du développement durable du Ministère en collaboration étroite avec les Services ministériels et les bureaux régionaux.</p>	<p>Atteint</p>
<p> Multiples stratégies relativement à ce but ont été élaborées. La une stratégie de sensibilisation sur le développement durable incluant des activités de sensibilisation qui ont été complétées. Des plaques illustrant la vision ont été distribuées dans tout le Ministère et sont affichées dans la plupart des salles de conférence à l'administration centrale. Un calendrier annuel a été distribué à tout le personnel en 2005. Les Services ministériels ont aussi élaboré des stratégies de communication pour des événements de sensibilisation annuels comme la Semaine de l'environnement, le Jour de la Terre et la Semaine de la réduction des déchets. </p> <p> On a élaboré une stratégie distincte pour intégrer le développement durable à la prise de décisions, aux programmes, aux politiques et à la planification. La Stratégie a été axée sur la création de la « lentille » du développement durable en vue d'intégrer la développement durable aux politiques et d'améliorer l'intégration de la SDD aux plans ministériels. </p> <p> Ces stratégies seront mises à jour; la mise en œuvre se poursuivra sous la SDD 2007-2010. </p>		

5.2.2	<p>Dresser un inventaire régional et national des pratiques exemplaires et des leçons apprises. Coordonné par la Division du développement durable du Ministère, en collaboration étroite avec les bureaux régionaux But révisé : <i>Préparer un document régional et national sur les « pratiques exemplaires et leçons apprises ».</i></p>	Atteint
<p>Le Centre autochtone de ressources environnementales a terminé les résumés des projets de développement durable de 15 collectivités des Premières nations. Il a préparé deux publications : « Nation to Nation » et « Sharing the Story ». Les objectifs de ce projet étaient : (1) Présenter aux Premières nations en quête de durabilité des exemples concrets des réalisations d'autres Premières nations, avec les obstacles qu'elles ont surmontés; (2) Fournir aux Premières nations qui mettent en œuvre des projets durables la possibilité de communiquer leurs expériences (bonnes et mauvaises) à d'autres Premières nations; (3) Aider AINC à mieux répondre aux besoins des Premières nations au moyen de l'élaboration de politiques et programmes.</p>		
<p>Explication de la révision du but L'énoncé de ce but est passé de « dresser un inventaire » à « rédiger un document ». Il a été établi que la création d'un inventaire dépassait la capacité de la Division du développement durable.</p>		

5.2.3	Former une communauté d'intérêts nationale dont l'objectif est de faire connaître les expériences et les pratiques exemplaires en lien avec l'intégration des questions horizontales au processus décisionnel. Dirigé par la Division du développement durable du Ministère.	Non atteint retiré
<p>Explication du non-achèvement du but Dû aux problèmes de roulement de personnel, la Division du développement durable a dû réviser les plans de travail et de restructurer les priorités, ce qui l'a empêché d'atteindre ce but.</p>		

Objectif 5.3 Modifier la structure organisationnelle et le processus de responsabilisation et clarifier les rôles des intervenants pour assurer une intégration efficace du développement durable aux processus ministériels.

5.3.1	Nommer officiellement des coordonnateurs du développement durable et faire appel à des comités de gestion pour coordonner l'intégration du développement durable et la mise en œuvre de la Stratégie dans chaque bureau régional. Dirigé par les directeurs généraux régionaux.	Atteint
<p>Tous les secteurs et régions comptent un coordonnateur du développement durable; ce poste n'est pas à temps plein et représente un aspect seulement du travail. Il incombait aux coordonnateurs de participer au groupe de travail national et de contribuer à l'élaboration de la SDD4; ils devaient aussi aider à veiller à ce que la direction connaisse les buts de la SDD, au moyen de la création de comités de la SDD, d'une participation aux comités exécutifs ou de direction, et d'une assistance aux ateliers et réunions. Quelques régions, comme l'Alberta et la C.-B., ont dressé des plans ou des processus régionaux de mise en œuvre qui ont été présentés aux comités de la haute direction.</p> <p>En conséquence de ce qui précède, la sensibilisation au développement durable et la compréhension à ce sujet ont été améliorées dans la plupart des régions.</p>		

5.3.2	Inclure dans les contrats des hauts gestionnaires les engagements de compétence régionale ou sectorielle énoncés dans la Stratégie. Dirigé par les champions régionaux du développement durable et les sous-ministres adjoints de l'administration centrale.	Non atteint
<p>Ce but a été achevé en Alberta, en Ontario, au Québec, dans l'Atlantique, en Colombie-Britannique, au Manitoba et en Saskatchewan. Dans les autres régions qui n'ont pu atteindre ce but, la SDD imprègne toute la planification et la mise en œuvre.</p> <p>Les contrats de gestion du SMA des Services fonciers et fiduciaires et du SMA de Politiques socio-économiques et opérations régionales contenaient des engagements envers la SDD, mais non ceux du SMA des Services ministériels et du SMA des Affaires du Nord. Politiques et orientation stratégique et Revendications et gouvernement indien étaient exemptés à l'égard de ce but, étant donné que, pour chacun d'eux, un engagement SDD avait été retiré de la Stratégie.</p>		
<p>Explication de la non-réalisation du but</p> <p>Au Nunavut, les contrats de gestion des hauts fonctionnaires ne contenaient pas d'engagements envers la SDD, mais le coordonnateur de la DD a collaboré avec l'équipe de la haute direction à la création de buts annuels associés à la SDD.</p> <p>Au Yukon, aucun contrat de gestion propre à un secteur n'a été conclu avec la haute direction régionale, étant donné que la région était engagée dans le transfert des pouvoirs et la mise au point du dernier des règlements fonciers réalisables.</p> <p>Dans les T.N.-O., d'autres priorités avaient préséance sur les buts de la SDD3 lors de la préparation des contrats de rendement des hauts fonctionnaires.</p>		
5.3.3	Élaborer un cadre et un plan stratégique de développement durable en tenant compte de l'objectif à long terme qui consiste à assurer la viabilité des collectivités des Premières nations au Manitoba. Dirigé par la région du Manitoba.	Atteint
<p>AINC a travaillé avec les organisations politiques de Premières nations afin d'identifier une série de recommandations prioritaires spécifiques au Manitoba qui permettront aux collectivités des Premières nations de travailler vers l'atteinte de la durabilité.</p>		

Objectif 5.4 Gérer de façon judicieuse les activités du Ministère dans le respect de l'environnement.

<p>5.4.1</p>	<p>Entreprendre un examen des principaux domaines de politiques qui relèvent des Services ministériels et ont une incidence sur l'environnement et en analyser les lacunes et récrire les politiques et les méthodes en tenant compte des principes de saine gestion environnementale. Dirigé par le secteur des Services ministériels, en collaboration étroite avec les bureaux régionaux.</p>	<p>Non atteint En cours</p>
<p>L'examen des politiques n'a pas été achevé, bien que les politiques ministérielles pertinentes soient actuellement réévaluées dans le cadre du travail en cours en vue de garantir la conformité au nouvel Éventail des politiques sur la gestion des actifs et services acquis du Conseil du Trésor; les lacunes n'ont pas été minutieusement détectées, étant donné que l'examen des politiques est en cours.</p> <p>On note toutefois des progrès : en 2006, une mise à jour du plan de projet de l'examen des politiques a été réalisée par des ressources internes, puis sa mise en œuvre a été approuvée. Ce nouveau plan repose sur les principes SGE de ISO:14000 et fait appel au rôle de l'administration centrale à titre d'autorité ministérielle à AINC en matière de gestion environnementale des opérations internes. Un plan de travail sur l'examen des immobilisations a été établi en vue de structurer la collecte des informations nécessaires au sujet des biens immobiliers d'AINC; cependant, sa mise en œuvre nécessiterait d'importantes ressources financières.</p>		
<p>Explication de la non-réalisation du but</p> <p>Les premières tentatives de mise en œuvre de l'examen des politiques ont révélé que ce but est considérablement plus difficile qu'on l'avait cru de prime abord. En raison des exigences énoncées dans la nouvelle Politique sur la gestion des biens immobiliers du SCT, ce projet est désormais un travail de conformité et de gestion du risque, ce qui met en lumière sa priorité et la probabilité qu'il sera mis en œuvre dans les années à venir.</p> <p>Une version élargie du but de l'examen des politiques figure dans la prochaine SDD d'AINC, sous forme de l'engagement de mettre en œuvre un système de gestion de l'environnement pour les Services ministériels.</p>		

5.4.2	<p>Élaborer une stratégie pour amener les activités internes à suivre le virage écologique. Dirigé par le secteur des Services ministériels, en collaboration étroite avec les bureaux régionaux.</p> <p>But révisé: <i>Développer et mettre en oeuvre des stratégies de communication afin de promouvoir la sensibilisation environnementale au sein des employés du Ministère ainsi que promouvoir l'écologisation des opérations internes.</i></p>	<p>Non atteint En cours</p>
<p>Un court document préparé en 2006 présentait la stratégie générale d'écologisation des opérations internes aux Services ministériels (SM); il se substituait aux constatations de l'examen des politiques et découlait de la nécessité évidente d'améliorer dans l'immédiat la compréhension par les SM de la dimension environnementale des opérations internes.</p> <p>On a dressé une stratégie de communication pluriannuelle pour l'écologisation des opérations internes, mais elle nécessitait à long terme un soutien des stratégies supplémentaires pour structurer les événements individuels. On a ensuite établi des stratégies de communication pour chaque événement majeur de sensibilisation à l'environnement, comme la Semaine de l'environnement, le Jour de la Terre et la Semaine de la réduction des déchets.</p> <p>Lancé en 2004, « l'outil de sensibilisation à l'écologisation des activités internes » est une ressource interne sur le Web dont le but est de favoriser la sensibilisation environnementale parmi les employés d'AINC. Tous les ans, des campagnes ont été menées à l'échelle du Ministère sur la Semaine de l'environnement. En 2006, des informations sur la sensibilisation environnementale ont été intégrées à la trousse d'orientation remise aux nouveaux employés; cette même année, une page Web sur l'écologisation des opérations internes a été insérée sur le site Intranet du Ministère à l'administration centrale. En 2006 encore, « L'Éco-bulletin », un bulletin d'informations trimestriel sur la sensibilisation environnementale destiné aux employés, a recommencé à paraître.</p>		
<p>Explication de la non-réalisation du but</p> <p>Ce but a été révisé afin de refléter l'emphase du plan de travail qui portait sur les communications et la sensibilisation aux questions environnementales au sein des employés au lieu du développement de plans stratégiques centrés sur les impacts environnementaux des opérations internes du Ministère. Étant donné les résultats d'une révision des politiques et d'une analyse d'écarts réalisées sous le but 5.4.1, les stratégies pour l'écologisation des opérations devraient être développées pour chaque région. Les communications se sont concentrées sur la sensibilisation aux questions environnementales et l'écologisation des opérations, ce qui continuera sous la SDD4 en tant que composante du Système de gestion environnementale des opérations internes du Ministère.</p>		

Annexe B : Progrès de la SDD3 par rapport aux buts multi-régionaux

<p>But 1.2.1. Doter les bureaux régionaux de processus permettant à AINC, aux Premières nations et aux Inuit d'établir leurs priorités, lorsque de tels processus sont inexistants. Mis en œuvre par chaque région d'AINC et dirigé par les directeurs généraux régionaux, ce but devrait être atteint au plus tard en décembre 2005</p>		
Atlantique	oui	Réunions exécutives annuelles AINC- Congrès des chefs des Premières nations de l'Atlantique
Québec	oui	Intégration dans la planification stratégique de l'Assemblée des Premières nations du Québec et du Labrador
Ontario	oui	Discussions de planification mixtes avec les Premières nations et les conseils tribaux
Manitoba	oui	Processus de planification conjointe complété
Saskatchewan	oui	Rédaction d'un plan de travail global avec la Fédération des nations indiennes de la Saskatchewan
Alberta	oui	Participation au forum des directeurs exécutifs, au forum sur le partenariat Canada- Alberta-PN-Métis, au comité des dépenses en capital, à la réunion des chefs exécutifs
C.-B.	oui	Le processus d'établissement des priorités est en place depuis 1999
Yukon	oui	Préparation du plan de travail pour le Secrétariat à l'autonomie gouvernementale, participation au groupe du Yukon
T.N.-O.	oui	Participation au Forum intergouvernemental des T.N.-O.
Nunavut	oui	Création du Comité consultatif régional de gestion des programmes

<p>But 1.2.2. Créer, dans les bureaux régionaux dépourvus d'un processus de collaboration officiel, un sous-comité permanent relevant du Conseil fédéral régional ou toute autre entité qui aura pour mandat de se pencher sur les questions confiées aux divers ministères. Mis en œuvre par chaque région d'AINC, ce but devrait être atteint en décembre 2005.</p>		
Atlantique	oui	Participation aux comités qui traitent des questions autochtones à Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse et au Nouveau-Brunswick
Québec	oui	Table interministérielle fédérale sur la question autochtone; Groupe interministériel fédéral sur le développement durable
Ontario	oui	Création d'un nouveau Forum intergouvernemental; collaboration avec les Conseils fédéraux à Thunder Bay et Toronto
Manitoba	oui	Comité des affaires autochtones
Saskatchewan	oui	Le Aboriginal Issues Leaders Board surveille les groupes de travail à l'égard du programme destiné aux Autochtones
Alberta	oui	Forum des directeurs exécutifs et Forum sur le partenariat Canada-Alberta-Premières nations-Métis
C.-B.	oui	Comité interministériel fédéral sur les questions autochtones
Yukon	oui	Groupe de travail sur l'action sociale; groupe de travail selon le chapitre 22
T.N.-O.	oui	Présentations de questions autochtones particulières au Conseil fédéral
Nunavut	non	Le bureau régional participe à quatre sous-comités

1.2.5 Mettre au point, en collaboration avec les provinces et le secteur privé, des mesures concrètes visant à faciliter l'accès des Premières nations aux ressources naturelles. Dirigé par la Direction du soutien aux opérations régionales et de la prestation de services, ce but devrait être atteint dans au moins trois régions au plus tard en décembre 2006.

Alberta	oui	Accords intergouvernementaux de mise en valeur des sables bitumineux; Négociations sur l'accès aux ressources; projets relevant du Programme de partenariats pour l'exploitation des ressources
Ontario	oui	Négociation des processus; entente-cadre sur les négociations de l'accès aux ressources; ententes de piégeage
Saskatchewan	oui	Accord-cadre sur l'autonomie gouvernementale du conseil tribal de Meadow Lake

But 2.1.2. Appuyer les mesures de planification communautaire générales dans toutes les régions du Sud. Coordonné à l'échelle nationale par le Secteur des Politiques et des programmes socio-économiques et donné par les régions individuelles, ce but devrait être atteint au plus tard en décembre 2006.		
Atlantique	oui	52 % des collectivités ont achevé leur PCG, 15 % préparent des PCG
Québec	oui	Projet pilote PCG dans deux collectivités
Ontario	oui	Préparation d'une approche régionale aux PCG
Manitoba	oui	Financement versé aux Premières nations pour des activités de soutien aux principes du PCG
Saskatchewan	oui	PCG dans quatre collectivités
Alberta	oui	Mise au point d'une trousse à outils pour les Premières nations
C.-B.	oui	Création des outils, des ressources et du cadre régional pour la PCG; ateliers de formation; projets pilotes de PCG dans cinq collectivités
Yukon	s/o	Ateliers PCG régionaux; rédaction de l'ébauche de politique sur les PCG
T.N.-O.	s/o	
Nunavut	s/o	

<p>But 5.3.1. Nommer officiellement des coordonnateurs du développement durable et faire appel à des comités de gestion pour coordonner l'intégration du développement durable et la mise en œuvre de la Stratégie dans chaque bureau régional. Dirigé par les directeurs régionaux, ce but devrait être atteint au plus tard en décembre 2004.</p>		
Atlantique	oui	La sous-section des relations avec la collectivité est responsable du développement durable
Québec	oui	Coordonnateur du développement durable; comité régional du développement durable
Ontario	oui	Champions du DD; Coordonnateur du développement durable; en charge de l'attribution de cinq thèmes de la SDD
Manitoba	oui	En cours de réaffectation
Saskatchewan	oui	Coordonnateur du développement durable; chacune des entités suivantes nomme une personne : immobilisations, Dév. écon., Développement social, SFF et Services ministériels
Alberta	oui	Coordonnateur du développement durable et porte-parole de la SDD
C.-B.	oui	Coordonnateur du développement durable
Yukon	oui	Coordonnateur du développement durable
T.N.-O.	oui	Coordonnateur du développement durable
Nunavut	oui	Coordonnateur du développement durable

<p>But 5.3.2. Inclure dans les contrats des hauts gestionnaires les engagements de compétence régionale ou sectorielle énoncés dans la Stratégie. Dirigé par les champions régionaux du développement durable et les sous-ministres adjoints de l'administration centrale, ce but devrait être atteint au plus tard en décembre 2005.</p>		
Atlantique	oui	Engagements envers le DD dans les contrats de gestion depuis 2004-2005
Québec	oui	Clause sur le DD dans les contrats de gestion
Ontario	oui	Engagements envers le DD dans les contrats de gestion

Manitoba	oui	Engagements envers le DD dans les contrats de gestion
Saskatchewan	oui	Engagements envers le DD dans les contrats de gestion depuis 2004
Alberta	oui	Engagements envers le DD dans les contrats de gestion à chaque année de la SDD3
C.-B.	oui	Engagements envers le DD dans les contrats de gestion depuis 2003
Yukon	No	En raison du transfert des responsabilités et de l'absence de buts propres au Yukon, les buts de la SDD n'ont pas été inclus dans les contrats de la haute direction
T.N.-O.	non	D'autres priorités ont eu préséance sur les buts de la SDD3 dans la préparation des contrats de la haute direction
Nunavut	non	Le coordonnateur du DD a collaboré avec la haute direction à l'établissement de buts annuels en association avec la SDD, mais ce fait n'est pas inclus dans les contrats.
Programme des affaires du Nord	non	Pas d'engagements envers le DD dans les contrats du SMA
Politiques socio-économiques et opérations régionales	oui	Engagements envers le DD dans les contrats du SMA depuis 2005
Services ministériels	non	Pas d'engagements envers le DD dans les contrats du SMA
Politiques et orientation stratégique	s/o	POS avait un engagement dans la SDD3, qui a été révisé et n'aurait pas été achevé avant la fin de la SDD3; il n'a donc pas été inclus dans les contrats de la haute direction
Services fonciers et fiduciaires	oui	Engagements envers le DD dans les contrats du SMA
Revendications et gouvernement indien	s/o	RGI avait un seul engagement dans la SDD3, qui a été révisé et n'aurait pas été achevé avant la fin de la SDD3; il n'a donc pas été inclus dans les contrats de la haute direction